

## Les différentes catégories du certificat sur la qualité de l'air

Voiture particulière :

Norme Euro (inscrite sur carte grise) ou date de 1e immatriculation



Essence et autres

Diesel





Tous les véhicules 100% électriques et hydrogènes



Tous les véhicules gaz et les véhicules hybrides rechargeables



**Euro 5 et 6** À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011



**Euro 4**Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006
et le 31 décembre 2010 inclus

Euro 5 et 6

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011



**Euro 2 et 3** Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus

Euro 4

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus



**Euro 3**Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001
et le 31 décembre 2005 inclus



Euro 2 Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus

Pour obtenir son certificat qualité de l'air www.certificat-air.gouv.fr

@ecologiEnergie — #LoiRoyal